

# Conditions générales lors d'un séjour PasSportNature

## Article 1:

Nos conditions sont d'applications lors de la vente d'un séjour de vacances et activités de l'année reprises sur notre site internet officiel.

## Article 2:

Pour que l'inscription soit valable, il est nécessaire que les informations du participant(e) soient correctes. Dans le cas contraire, l'asbl PasSportNature a le droit d'annuler le séjour ou, éventuellement, de vous porter en compte des frais extraordinaires.

## Article 3:

La carte d'identité est obligatoire pour les participants dès 12 ans.

Pour les séjours en Belgique: Les participants jusqu'à 12 ans doivent être en possession d'un document d'identité provisoire

→ (validité d'un an, avec photo).

Ce document peut être demandé à l'administration communale.

Ceux-ci doivent aussi disposer de leurs cartes «SIS» de mutuelle (nécessaire lors de prescriptions médicales éventuelles).

Pour les séjours à l'étranger, les participants doivent répondre aux formalités suivantes afin d'obtenir les documents officiels nécessaires: Généralement, les participants belges n'ont besoin que d'une carte d'identité.

En dessous de 12 ans, ils doivent se munir d'un document d'identité provisoire (validité un an - photo d'identité exigée) à demander à l'administration communale.

Une autorisation parentale, légalisée par l'administration communale du lieu de domicile est exigée pour les jeunes de moins de 18 ans se rendant à l'étranger.

Pour un voyage à l'étranger, se munir de la carte d'identité européenne d'assurance maladie ou du formulaire E111 (gratuit).

## ...suite article 3

pour certaines destinations, le passeport est exigé. En pareil cas, les participants sont avertis et les frais d'obtentions seront à leurs charges.

Les participants d'autres nationalités, et au plus tard 6 semaines avant le départ, doivent se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat du pays de destination.

La famille doit elle-même, prendre les dispositions pour obtenir les documents nécessaires (passeport et/ou visa).

## Article 4:

Environ 3 semaines avant le jour de départ, PasSportNature asbl envoie les derniers renseignements et les directives aux participants (feuille de route et fiches techniques), par e-mail ou par voie postale:

→ endroit et heure de rassemblement pour le départ et pour le retour, consignes générales et inventaire de l'équipement conseillé à emporter, consignes pour les bagages s'il y a lieu, les coordonnées de l'endroit de séjour et du responsable du groupe, notes et engagement à signer relatifs aux participants de 16 ans et plus au sujet des "normes et valeurs" de PasSportNature dans le cadre du séjour.

## Article 5:

### Conventions de voyage:

En signant le bulletin de réservation, le participant ou le signataire marque son accord quant aux conditions telles que publiées sur notre site internet officiel. Les éventuelles erreurs manifestes ou fautes d'impressions ne lient pas l'organisateur.

## Article 6:

L'inscription à un séjour PasSportNature asbl s'effectue via les « PDF » d'inscriptions téléchargeables depuis le site. Il doivent parvenir à notre siège social dûment remplis et signés par courrier ou par e-mail. Vous recevrez une confirmation écrite de votre inscription au plus tard 15 jours après le versement du solde de tout compte.

# Conditions générales lors d'un séjour PasSportNature

## ... Suite de l'article 6

l'acompte de 100€ est à régler le jour de l'envoi du formulaire de pré-réservation et le solde du montant total, au plus tard 1 mois avant le début du séjour. A défaut de paiement du solde, 15 jours avant le début du séjour, nous nous réservons le droit d'annuler sans préavis la pré-inscription de votre enfant.

## Article 7:

Les prix de nos séjours et activités sont déterminés lors de la publication de la brochure et/ou du flyers et/ou sur le site internet. Ces prix restent d'application lors des séjours en relation à l'année en cours. Le prix affiché est fixe et comprend tous les services mentionnés, sauf circonstances exceptionnelles: En cas de modification importante du prix des produits pétroliers, du taux de TVA, etc.

D'autre part, en cas d'adaptation de prix à la hausse de plus de 15 % du prix de vente repris sur notre site, le participant a le droit de renoncer à la convention de voyage sans aucun frais et se verra rembourser le/les acompte(s) déjà payés.

Les prix déterminés par PasSportNature asbl comprennent:

Pour l'étranger, le transport aller-retour en autocar, train ou avion au départ annoncé dans notre brochure et sur notre site internet. les activités de groupe et les services comme décrits dans le programme.

la pension complète l'encadrement par des professionnels et le matériel didactique.

## Article 8:

Annulation par le(a) participant(e):

Le(a) participant(e) peut annuler la réservation d'un séjour, mais

doit préalablement respecter les règles suivantes:

Séjours en Belgique (transport en car, train):

→ En cas d'annulation à partir de la date de pré-inscription jusqu'à 30 jours avant la date de départ, l'indemnisation se monte à 10% de la valeur du montant total à payer.

## ...Suite de l'article 8

→ En cas de non-présentation le jour d'un départ, aucun remboursement n'est possible.

Séjours à l'étranger (transport en avion, bateau et/ou train) et séjours en Grande-Bretagne:

→ En cas d'annulation à partir de la date de pré-inscription jusqu'à 90 jours avant la date de départ, l'indemnisation se monte à 10% de la valeur du montant total à payer.

Hors de ces délais, pas de remboursements possibles !

Toute annulation doit être communiquée par voie recommandée au siège social de PasSportNature asbl.

## Article 9:

### Assurance

L'assurance s'élève à 30 €/participant et par année.

Elle est à nous verser au numéro de compte:

→ BE51 0017 0275 3962

Elle comprend l'accès à toutes les différentes activités de PasSportNature durant une année consécutive et comprends une assurance en responsabilité civile pour votre enfant.

Nous tenons à vous informez qu'il est toujours préférable aussi de contracter parallèlement une assurance individuelle accident (familiale) auprès de votre courtier en assurance.

Date et Signature .....

Pour accord

le / /

Nom et signature du père et/ou de la mère ou tuteur de l'enfant:

A nous renvoyer dûment complété par mail ou par courrier postal.

PasSportNature asbl: Chemin des Postes, 20 - 1410 Waterloo

0495 12.00.29 → [info@passportnature.be](mailto:info@passportnature.be) - [www.passportnature.be](http://www.passportnature.be)

Numéro d'entreprise: 0504.965.469